

Une **responsabilité civile spécifique** conçue pour les détenteurs de droits de chasse couvrant les conséquences financières des dommages causés à des tiers dans le cadre de vos activités liées à la gestion d'un territoire de chasse :

- Organisation de chasses et battues
- Réunions, AG et activités associatives
- Manifestations privées, repas, fêtes réservés aux adhérents et invités
- Jusqu'à deux manifestations lucratives par an ouvertes au public
- Organisation de ball-traps temporaires privés (hors compétitions)
- Dommages résultant des installations de chasse (miradors, gabions etc.)
- Dommages à certaines cultures liés à la gestion du gibier
- Occupation temporaire de locaux utilisés pour les activités de l'association

👉 **Objectif : sécuriser les détenteurs de droits de chasse dans leurs responsabilités.**

Garanties accordées dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès d'Allianz.

Tarifs

Droit entrée :100 €
 Droit à l'hectare :0.40 €/ha
 Adhésion territoriale * :15 €

*en l'absence de plan de chasse grand gibier ou plan de gestion lièvre, perdrix

Modalités d'adhésion

- **Validation** du permis de chasser **dans le Calvados obligatoire**
- Pour les associations ou société de chasse : obligation également pour le représentant légal de valider dans le Calvados
- Subventions accordées uniquement aux adhérents à jour de leur CMS
- Reconduction automatique du contrat. Mais **demande de subventions à renouveler chaque année.**



41, rue des Compagnons
 14000 CAEN
 02 31 44 24 87
www.fdc14.com



Contrat Multiservices 2026-2027

Le Contrat Multiservices (CMS)

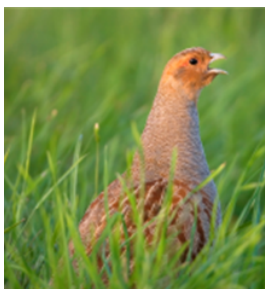
Le CMS proposé par la Fédération des chasseurs du Calvados, c'est un seul contrat et de nombreux avantages :

- Des subventions pour la gestion du gibier et l'aménagement des territoires
- Une assurance "organisateur de chasse"

1 Subventions : Petit gibier

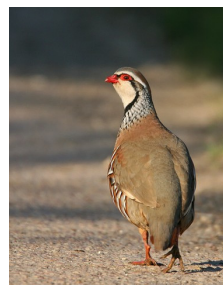
Gestion des populations de Faisan / Perdrix grise

- Jusqu'à **100 % du prix des oiseaux réintroduits** selon les actions menées (régulation des prédateurs, agrainage et aménagement du territoire)
- Base : **45 oiseaux / 100 ha**
- Plafond pour les faisans : **150 oiseaux / saison** pour les sociétés de plus de 500 ha



Gestion de la population de Perdrix rouge

- Jusqu'à **50 % du prix des oiseaux réintroduits** selon les actions menées (régulation des prédateurs, agrainage et aménagement du territoire)
- **45 oiseaux / 100 ha**
- Sélection des territoires selon la qualité du milieu et de la capacité d'accueil



2 Subventions : Aménagement du territoire

Cultures faunistiques

- Semences fournies par la FDC14. Mélange destinée aux espèces de petit gibier et autres espèces de la petite faune sauvage
- Limite : **3 % de la surface déclarée**



Plantation sous pylones

- Convention avec la FDC14 et RTE sur **6 ans**
- Plants fournis, entretien annuel à assurer



Bandes de rupture d'assolement

- Forfait **250 €/ ha ensemencés** (maïs grain, tournesol, fétuque-dactyle)
- Limite : **3% de la superficie déclarée en CMS**



Volières anglaises



- Construction de volières : **500 € / 1000 m²**
- Construction de parquets de pré-lâchers : **25 € / unité**

Barres d'effarouchement

- Mise à disposition gratuite via CUMA ou agriculteurs individuels.
- Utilisation indispensable lors des fauches et destruction des couverts hivernaux



Miradors de battue



- Tarif préférentiel : **84 € / unité**
- Caractéristiques : **1.50 m au plancher, avec assise**
- Pas de limite de commande